

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le levage d'une maison le 14 juin 2023, rue Pierre Blot et rue du Donjon à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin de préserver la sécurité,

### **ARRETE :**

N°2023-066

**Objet :** Levage d'une maison le 14 juin 2023  
Société NATILIA  
Entre 7H00 et 16H00.

Autorisation  
stationnement d'une grue

Rue Pierre Blot et la rue  
du Donjon

#### Article I :

- Le levage d'une maison est autorisé le mercredi 14 juin 2023, rue Pierre Blot et rue du Donjon à Forges-les-Eaux entre 7H00 et 16H00.
- Le stationnement d'une grue est autorisée sur une partie de la rue Pierre Blot et rue du Donjon.
- La circulation de tous les véhicules s'effectuera par alternat réglé avec des feux tricolores.

#### Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. La société NATILIA, 509 contre Allée route de Neufchâtel, 76230 ISNEAUVILLE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

#### Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 21 avril 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement que le site Internet de *Forges-les-Eaux*  
Forges-les-Eaux le : *25/04/2023*

